



En accord avec Elles aussi

Réflexions pour alimenter les débats des États Généraux de la démocratie territoriale

Elles aussi est un réseau pluraliste d'associations de femmes qui a pour objectif la parité dans les instances élues. Quelques points du questionnaire envoyé aux élu-e-s par le Sénat nous ont interpellés en raison de leur impact sur la parité.

L'Association des Femmes Élués de la Loire est membre du réseau.

Le mode de scrutin pour le conseiller territorial

Tout au long de l'année 2010 nous nous sommes exprimées contre le mode de scrutin retenu pour le futur conseiller territorial. D'une part, le choix du scrutin uninominal allait faire régresser drastiquement la parité dans les futures assemblées alors qu'elle est en place dans les conseils régionaux, d'autre part, on institutionnalisait le cumul des mandats en faisant siéger d'office le conseiller territorial dans deux assemblées.

Le mode de scrutin proportionnel avec des **listes paritaires** garantit une représentation équilibrée des femmes et des hommes, ce qui est la règle jusqu'ici pour l'élection des conseils municipaux des villes de plus de 3500 habitants, des conseils régionaux et du Parlement européen. Nous avons également recommandé le **mode de scrutin binominal** pour remplacer le scrutin uninominal, c'est-à-dire la candidature simultanée d'un homme et une femme sur un territoire deux fois plus grand. Nous considérons qu'un débat de fond sur le choix du mode de scrutin n'a pas été mené lors de cette réforme. Or ce débat doit avoir lieu. Nous souhaitons également que les exécutifs des deux assemblées soient paritaires.

Le cumul des mandats

Le cumul des mandats empêche le renouvellement des assemblées avec l'entrée de nouveaux élus, dont les femmes. C'est pourquoi nous sommes pour le non-cumul des mandats simultanés, et la limitation dans la durée, principalement dans les exécutifs.

Les conseils communautaires

Les femmes sont nettement sous-représentées dans les conseils des EPCI. L'élection directe par fléchage va-t-elle améliorer la situation ? Certainement pas, à moins que soient prises des mesures pour favoriser ou contraindre la parité. Nous souhaiterions, à minima, que la délégation soit paritaire quand les communes sont représentées par plus d'un-e délégué-e. Nous souhaiterions également que l'exécutif soit paritaire.

Les communes de moins de 3500 habitants

Lors de la réforme territoriale, il y a eu une proposition de loi pour un mode de scrutin de **listes paritaires** pour les communes de 500 à 3500 habitants. Nous étions très favorables à cette loi qui répondait à l'une de nos demandes. Or elle a été mise dans un tiroir. Nous espérons qu'elle reviendra rapidement à l'ordre du jour du Parlement.

Le statut de l'élu-e local-e

Le statut de l'élu-e est actuellement un frein pour l'entrée des femmes dans les conseils municipaux. Les femmes assurent encore hélas 80% de la tâche parentale et domestique et sont majoritairement dans des emplois précaires. En conséquence les indemnités perçues par les maires et maires adjoint-e-s (et ceux et celles ayant des délégations) des petites villes sont largement insuffisantes pour payer les frais de garde d'enfants ou de personnes dépendantes, pour compenser la perte de revenus d'un temps partiel ou d'un arrêt d'activité, ou pour cotiser afin de s'assurer un complément de retraite décent. De plus l'indemnisation des conseillers et conseillères pour frais de garde reste au bon vouloir du conseil municipal, alors que cela devrait être systématique. En outre, les femmes ressentent plus que les hommes le besoin de suivre des formations. Or dans les petites villes, le droit à la formation est rarement mis en œuvre, faute de moyens.

Enfin, nous avons une demande particulière concernant la reconnaissance des acquis du mandat local pour les élu-e-s des exécutifs des communes et EPCI : nous souhaitons qu'**un bilan des acquis du mandat local** soit pris en charge par la collectivité avant la fin du mandat afin que les personnes puissent se préparer à rebondir en fin de mandat et à concrétiser leurs projets. Actuellement nous proposons d'expérimenter ce type de bilan à quelques mairies pilotes. Avec une telle démarche la fin de mandat serait entrevue avec plus de sérénité.

En conclusion, nous espérons que ces réflexions attireront l'attention des sénatrices et des sénateurs afin que la démocratie territoriale devienne une démocratie paritaire.